

2 sites imposent une réservation pour les personnes désireuses de pêcher en Float-tube :

- le réservoir mouche d'Usson en Forez (plan d'eau réservé pour la pêche à la mouche une partie de l'année, voir le lien ci-après : [RESERVOIR MOUCHE USSON EN FOREZ](#))

- le Gour Pacaud, plan d'eau touristique géré par l'AAPPMMA "La Gaule forézienne du canton de Feurs". Sur celui-ci, la pêche en float-tube n'est autorisée que du 1er janvier au 28 février et du 1er juillet au 31 décembre inclus. La réglementation suivante doit être respectée pour la pêche en Float-tube : [REGLEMENT PECHE FLOAT TUBE PACAUD](#)

Pour procéder à une réservation, procédez comme suit :

Pour réserver depuis notre site Internet, rien de plus simple :

1) créez un compte (en accédant depuis la page d'accueil) ou connectez-vous si votre compte est déjà créé ;

2) aller dans le menu "Réservation Float-tube"

3) sélectionnez dans le menu de gauche le plan d'eau sur lequel vous souhaitez pêcher et cliquez sur la date désirée ;

4) Cliquez sur "Je réserve" pour réserver une place en float tube.

5) Vous recevrez directement par mail une confirmation de bonne prise en compte de votre réservation (pensez à vérifier vos spams si vous ne recevez pas le mail dans votre boîte principale).

Il est possible parfois que la réservation soit impossible. En effet, si une manifestation ou une opération particulière d'entretien du site est prévue, les gestionnaires désactivent les possibilités de réservation afin de garantir aux pêcheurs des conditions optimales de pratique.